

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-04

BOURSE D'EXCELLENCE MASTERS ET AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE DES DOCTORANTS XL-CHEM

Le Conseil d'Administration approuve les modalités de calcul et de versement :

- **Des bourses d'excellence des étudiants de Master 1 et 2 XL-Chem**
- **Des aides à la mobilité internationale des doctorants labélisés XL-Chem**

Résultats des votes

Nombre de votants : 30

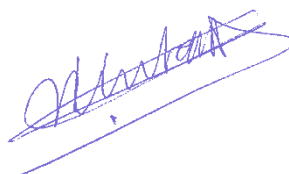
Pour : 27 voix

Abstentions : 2 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 8 février 2021,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,



Innocent MUTABAZI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-04

NOTE

Aides aux étudiants dans le cadre de l'EUR XL-Chem

Normandie Université porte, en partenariat avec le CNRS, le projet d'Ecole Universitaire de Recherche XL-Chem, lauréat de l'Appel à Projet EUR en 2019. Pour mémoire, l'ambition de ce projet est de former les futurs cadres des industries de la santé, de la cosmétique, de la chimie de spécialité et du développement durable en proposant une formation par la recherche d'excellence avec une forte dimension internationale, couplée à une formation approfondie en entrepreneuriat et management, du Master jusqu'au Doctorat. Le projet prévoit également un parcours de Master en alternance.

Dans le cadre du parcours de Master « Management », les étudiants intègrent un laboratoire de recherche dès le début de l'année universitaire afin de suivre une formation « par la recherche » sur un sujet déterminé en amont. Pour mener à bien ce projet, ils sont encadrés par un Mentor, au sein du laboratoire.

Pour atteindre ses objectifs et renforcer l'attractivité de la Normandie à l'international, XL-Chem prévoit notamment d'accorder aux étudiants qui seront retenus dans la formation de Master ou qui effectueront un doctorat entrant dans son périmètre scientifique, des aides et des bourses d'excellence.

1- BOURSES D'EXCELLENCE - MASTERS XL-CHEM

Les bourses d'excellence XL-Chem sont versées aux étudiants de Master 1 et de Master 2, depuis la rentrée universitaire 2020/2021. Les promotions de Master XL-Chem sont/seront composées respectivement :

- De 10 étudiants pour le Master 1
- De 15 étudiants pour le Master 2 : cela comprend les étudiants précédemment en Master 1 ainsi que 5 étudiants supplémentaires en provenance d'écoles d'ingénieurs

La sélection des étudiants pour l'inscription en Master 1 XL-Chem obéit à des critères stricts fixés en amont par l'équipe du projet, afin de garantir l'excellence voulue par le programme. C'est notamment pour attirer des étudiants de qualité, tant au niveau français qu'international, que le projet prévoit le versement d'une bourse d'excellence mensuelle.

La bourse d'excellence est de **600.00 € par mois** et est versée aux 25 étudiants de Master selon la procédure suivante :

- Chaque étudiant transmet en début d'année universitaire à la responsable administrative du projet XL-Chem son certificat de scolarité, prouvant ainsi son inscription dans le programme
- Chaque étudiant est enregistré dans l'outil SIFAC après avoir rempli les documents nécessaires
- A l'issue de chaque mois, la responsable administrative du projet XL-Chem transmet aux Mentors des étudiants un certificat mensuel (modèle ci-après), à compléter, attestant de la présence de l'étudiant sur le mois écoulé.
 - o *Si l'étudiant a bien été présent tout le mois, la bourse d'excellence de 600.00 euros lui est versée.*
 - o *Si l'étudiant a été absent mais peut justifier de ses absences avec fourniture d'un justificatif, la bourse de 600.00 euros lui est également versée*
 - o *Si l'étudiant a été absent et ne peut justifier de son absence, la bourse lui est versée au prorata des jours de présence et un rappel sera fait à l'étudiant concernant l'assiduité au programme, sous peine de ne plus percevoir la bourse d'excellence.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-04

- La responsable administrative transmet ensuite à l'Agence Comptable l'ensemble des certificats signés des Mentors, accompagnés des justificatifs d'absence éventuels ainsi qu'un tableau récapitulatif des bourses du mois.

Pour les Masters 1 :

Les bourses d'excellence sont versées aux étudiants de Master 1 **à compter de Septembre et jusqu'à leur stage du second semestre, y compris pendant les vacances universitaires**. Pendant leur stage du second semestre (dont le début est fixé aux alentours du mois de Mai), le versement de la bourse est suspendu et ils percevront une gratification de stage. Durant l'été, si des étudiants poursuivent leur stage en laboratoire, ils percevront cette même gratification. Pour les étudiants qui ne seront pas stagiaires, ils ne percevront ni la gratification ni la bourse d'excellence.

Pour les Masters 2 :

Les bourses d'excellence sont versées aux étudiants de Master 2 **à compter de Septembre et pendant 6 mois, y compris pendant les vacances universitaires, soit jusqu'au début du stage de second semestre**. Pendant leur stage du second semestre, qui se déroulera à l'étranger, le versement de la bourse est suspendu et ils percevront une gratification de stage. Durant l'été, si des étudiants poursuivent leur stage en laboratoire, ils percevront cette même gratification. Pour les étudiants qui ne seront pas stagiaires, ils ne percevront ni la gratification ni la bourse d'excellence.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-04

Certificat administratif mensuel :



Certificat administratif pour le paiement d'une bourse d'excellence - Parcours XL-Chem

Délibération N°...

Suivant notification d'attribution N° «Notification_attribution»

«Mois» / «Jours»

Je soussigné(e) :

«Menton»

Mentor dans le cadre du Master XL-CHEM

Atteste que :

«NOM__Prénom»

Etudiant en Master 1 XL-CHEM du 01/09/2020 au 31/08/2021

- a bien été présent durant tout le mois dans le cadre du cursus XL-Chem :
«Présent_tout_le_mois»

- Jours d'absence justifiés rémunérés : «Nb_jours_justifiés__argumentaire»

- Jours d'absence non justifiés non rémunérés : «Nb_jours_non_justifiés»

Montant à verser : «Somme_à_verser» euros

Le responsable

«Date__signature_nom_responsable»

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-04

2- AIDES LA MOBILITE - DOCTORANTS XL-CHEM

Les aides à la mobilité du programme XL-Chem sont prévus pour les doctorants dont le sujet de thèse entre dans le périmètre scientifique du projet.

Afin de déterminer le montant des aides pouvant être accordées aux étudiants, l'équipe XL-Chem s'est basée sur les montants des bourses ERASMUS.

Il a été convenu que chaque étudiant concerné pourrait bénéficier :

- De la **prise en charge d'un aller-retour entre la France et le pays concerné par la mobilité**, dont les modalités sont détaillées ci-après :

DEPLACEMENTS

Montants ERASMUS pris en charge pour le déplacement (1 A/R par étudiant)

Distances	Montant
Entre 10 et 99 km :	20 € par participant
Entre 100 et 499 km :	180 € par participant
Entre 500 et 1999 km :	275 € par participant
Entre 2000 et 2999 km :	360 € par participant
Entre 3000 et 3999 km :	530 € par participant
Entre 4000 et 7999 km :	820 € par participant
8000 km ou plus :	1 500 € par participant

Choix XL-Chem pour DEPLACEMENTS

Option 3 avec versement d'une avance avant le départ sur signature d'un certificat de départ par le directeur de thèse

Versement du solde sur fourniture des justificatifs

Versement de 50% du forfait pour l'aller, puis de 50% pour le retour

Le versement de l'indemnité de déplacement obéira à la procédure suivante :

- Chaque étudiant transmet en début d'année universitaire à la responsable administrative du projet XL-Chem son certificat de scolarité
- Chaque étudiant est enregistré dans l'outil SIFAC après avoir rempli les documents nécessaires
- L'étudiant transmet à la responsable administrative du projet XL-Chem toutes les informations relatives à sa mobilité (pays partenaires, dates, etc.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-04

- Avant le départ pour la mobilité, la responsable administrative du projet XL-Chem transmet au directeur de thèse de l'étudiant un certificat de départ (modèle ci-après), à signer, confirmant la mobilité à venir de l'étudiant et des dates de celles-ci :
 - *Une avance de l'indemnité de déplacement est versée à l'étudiant, en amont du départ, pour lui permettre de réserver son mode de transport.*
 - *Le solde de l'indemnité de déplacement est versé sur fournitures des justificatifs de déplacement, comme dans le cas d'une mission standard. Dans le cas où les dépenses seraient inférieures au montant du forfait, le montant du solde sera ajusté au montant réel des dépenses.*
 - *Le montant de la bourse est divisé en deux : l'étudiant bénéficie de 50% pour l'aller et de 50% pour le retour. La procédure de retour est identique à celle de l'aller.*



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-04



Certificat administratif pour le paiement d'une indemnité de mobilité – Doctorat XL-Chem

Délibération N° ...

Je soussigné(e) :

«**Directeur_de_thèse**»

Directeur de thèse de

«**NOM__Prénom**»

Matricule : «**NMatricule**» / Numéro Fournisseur : «**N_Fournisseur**»

Doctorant labellisé « XL-Chem » du «**Dates_thèses**»

- Atteste que la thèse de «**NOM__Prénom**» se déroule en coopération avec le pays suivant : «**Pays_partenaire**»
- Que pour le déroulement du programme de recherche associé, «**NOM__Prénom**» doit se rendre dans le pays partenaire pendant une durée de «**Durée_du_séjour_en_mois**» mois du «**Dates_du_séjour_**»

Le Directeur de thèse

Date :

Signature :

Le montant moyen de la bourse d'étude ERASMUS correspondant au pays partenaire est de : «**Montant_moyen_bourse_ERASMUS**» euros.

Le programme XL-Chem prendra en charge le versement d'une bourse de mobilité pendant «**Durée_prise_en_charge_XLChem**» mois maximum, soit une aide à la mobilité pour le Doctorant d'un montant total de «**Montant_total_bourse_prise_en_charge_XL**» euros, à laquelle s'ajoutera le versement d'un montant égal au forfait ERASMUS de «**Montant_du_déplacement_ERASMUS_AR**» euros pour effectuer un aller / retour vers le pays partenaire.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-04

- Du **versement d'une bourse mensuelle** lui évitant les surcoûts générés par la mobilité et dont les modalités de calcul sont détaillées ci-après :

BOURSE MENSUELLE**Montants ERASMUS INTRA EUROPE (Formulaire 103)**

	Pays de destination	Montant par mois en EUR
Groupe 1 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé</i>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	270 € - 370 €
Groupe 2 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen</i>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 € - 320 €
Groupe 3 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie bas</i>	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	170 € - 270 €

- **Mobilité des étudiants à des fins de stage** : complément de 150 € par mois par rapport au taux ETUDES accordé

Groupe 1 , montant XL-Chem pris en charge : 270€ + 150€ (car statut "stagiaire")	420,00 €
Groupe 2 , montant XL-Chem pris en charge : 220€ + 150€ (car statut "stagiaire")	370,00 €
Groupe 3 , montant XL-Chem pris en charge : 170€ + 150€ (car statut "stagiaire")	320,00 €

Montant ERASMUS EXTRA EUROPE (Formulaire 107)

Pays participant au programme	Pays partenaires éligibles	700 € par mois
-------------------------------	----------------------------	----------------

Pas de groupe Peu importe le pays extra-Europe	700,00 €
--	-----------------

Possibilités

- 1/ Versement de la bourse sur la durée totale du déplacement (jusqu'à 18 mois)
- 2/ Fixer une durée maximum, 12 mois par exemple
- 3/ Pour extra Europe, adapter le montant de la bourse au pays ?

Choix XL-Chem pour INTRA et EXTRA EUROPE

Versement de la bourse sur la durée totale du déplacement mais maximum 9 mois (estimation suite aux calculs moyens*)

*Calculs moyens

Budget total de l'action mobilité PhD (ANR + apport RIN Label) = 648K€

Nombre estimé minimum de doctorants concernés par an : 20 soit 160 sur la durée du projet

648K/160 => 4050€ environ par étudiant/an, soit environ 9 mois en prenant la bourse moyenne (450€) entre les groupes 1 à 3 + ext Europe

NT : les doctorants ne seront pas concernés TOUS les ans de leur thèse, certains passant 18 mois en France

NT : difficile d'adapter la bourse extra EUROPE au pays, pas de base pour estimer le niveau de vie

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-04

Le montant de la bourse est calculé en fonction du pays et des montants ERASMUS existants et son versement mensuel obéira à la procédure suivante :

- A l'issue de chaque mois, la responsable administrative du projet XL-Chem transmet au directeur de thèse de l'étudiant un certificat mensuel (modèle ci-après, identique pour le déplacement et la bourse mensuelle), à compléter, attestant de la mobilité de l'étudiant sur le mois écoulé.
 - o *Si l'étudiant a bien effectué sa mobilité dans le pays partenaire tout le mois écoulé, la bourse correspondante lui est versée*
 - o *Si l'étudiant n'a pas effectué sa mobilité sur le mois écoulé ou si celle-ci a été partiellement effectuée, le montant lui est versé au prorata.*
- La responsable administrative transmet ensuite à l'Agence Comptable le certificat mensuel signé du directeur de thèse ainsi qu'un tableau récapitulatif des aides à la mobilité déjà versées au doctorant.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-04



Certificat administratif pour le paiement d'une bourse de mobilité – Doctorat XL-Chem

Délibération N° ...

«Mois»

Je soussigné(e) :

«Directeur_de_thèse»

Directeur de thèse de

«NOM__Prénom»

Matricule : «NMatricule» / Numéro Fournisseur : «N_Fournisseur»

Doctorant labellisé « XL-Chem » du «Dates_thèses»

- Atteste que la thèse de «NOM__Prénom» se déroule en coopération avec le pays suivant : «Pays_partenaire»
- Que pour le déroulement du programme de recherche associé, «NOM__Prénom» doit se rendre dans le pays partenaire pendant une durée de «Durée_du_séjour_en_mois» mois du «Dates_du_séjour»
- Que «NOM__Prénom» a bien séjourné dans le pays partenaire pendant le mois de «Mois»

Le Directeur de thèse

Date :

Signature :

Le montant moyen de la bourse d'étude ERASMUS correspondant au pays partenaire est de : «Montant_moyen_bourse_ERASMUS» euros.

Le programme XL-Chem prendra en charge le versement d'une bourse de mobilité pendant «Durée_prise_en_charge_XLChem» mois maximum, soit une aide à la mobilité pour le Doctorant d'un montant total de «Montant_total_bourse_prise_en_charge_XL» euros, à laquelle s'ajoutera le versement d'un montant égal au forfait ERASMUS de «Montant_du_déplacement_ERASMUS_AR» euros pour effectuer un aller / retour vers le pays partenaire.